



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 1874

Texte de la question

M Gilbert Millet s'inquiète auprès de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace de la suppression de cabines telefoniques et la rarefaction de leur implantation en milieu rural. C'est ainsi qu'un nombre croissant de petites communes voit sa demande d'installation d'une cabine refusee, au motif des trois criteres qui commandent a la decision, a savoir : l'importance du besoin, sa permanence, sa regularite. Leur interpretation abusive permet de justifier une politique et des pratiques allant a l'encontre du principe meme de service public. Il lui demande de prendre toute mesure susceptible d'interdire l'interpretation exorbitante des criteres d'implantation des cabines telefoniques, afin de conserver aux telecommunications leur mission de service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Les cabines telefoniques situees en zone rurale, c'est-a-dire dans les communes de moins de cinq cents habitants, representent 11 p 100 du parc et 0,5 p 100 des recettes. Cette situation constitue donc une charge non negligeable pour le budget de France Telecom, et une contribution importante de ce service public a l'animation de la vie rurale. Il est donc logique que le parc fasse actuellement l'objet d'un redeploiement qui peut en effet conduire a la suppression de cabines. Celle-ci presente aujourd'hui un caractere moins penalisant qu'il y a quelques annees, dans la mesure ou le taux d'equipement telefonique des menages depasse 96 p 100. Ce redeploiement s'accompagne neanmoins du maintien d'au moins une cabine par commune. En cas de suppression, l'administration fait des propositions complementaires, telles que la prise en charge d'un publiphone en location-entretien par la commune ou l'installation, en site protege, d'un point-phone chez un particulier ou dans un lieu public. Par ailleurs, grace au nouveau materiel installe, la qualite du service s'est nettement amelioree et le vandalisme est en baisse notable. Enfin, des tests sont actuellement effectues sur un nouveau poste public simple, nomme « Uniphone », qui permettra d'avoir acces sans monnaie ni carte aux numeros d'urgence (15, 17, 18) et aux numeros gratuits, ainsi qu'a l'ensemble du reseau telefonique sous reserve d'etre titulaire d'une carte « Pastel ».

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1874

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2390